

kg en 2014 (5,31 dollars EU par kg * 1,195). De plus, le Mexique ajuste la valeur du montant total des droits et impositions des États-Unis en 2015 (0,85 dollar EU par kg) pour calculer celui de 2014, obtenant 1,02 dollar EU par kg (0,85 dollar EU par kg * 1,195). En ajoutant cette valeur estimée des droits et impositions en 2014 au prix estimé du thon à nageoires jaunes en conserve en 2014 (6,35 dollars EU par kg), on obtient un prix total à l'exportation vers les États-Unis, ajusté pour tenir compte des fluctuations du taux de change et des droits et impositions des États-Unis, de 7,37 dollars EU par kg en 2014.⁴⁷⁵

6.76. Comme le montre le tableau 2 plus haut, nous estimons un prix contrefactuel du thon à nageoires jaunes en conserve aux États-Unis de 6,67 dollars EU par kg. Nous notons que ce prix est nettement inférieur au prix estimé dans le modèle du Mexique (7,84 dollars EU par kg⁴⁷⁶) et au prix à l'importation contrefactuel de 2014 ajusté comme le propose le Mexique (7,37 dollars EU par kg), et seulement légèrement supérieur au prix de référence avancé par les États-Unis pour 2015 (6,16 dollars EU par kg). Nous notons toutefois que les éléments de preuve versés au dossier montrent une baisse des prix à l'importation dans l'UE du thon à nageoires jaunes congelé destiné à la transformation – qui, comme les États-Unis le font valoir, sont "conformes au prix mondial du thon à nageoires jaunes de qualité conserve"⁴⁷⁷ – entre 2014 et 2015.⁴⁷⁸ Par conséquent, selon toute probabilité, le prix du thon à nageoires jaunes en conserve pratiqué sur le marché des États-Unis était plus élevé en 2014 qu'en 2015. À partir de cela, nous pouvons conclure avec un degré de confiance raisonnable que nous aboutissons à une baisse de prix. Cela concorde avec la hausse modélisée de l'offre de thon à nageoires jaunes en conserve destinée aux États-Unis.

6.77. En ce qui concerne le niveau de l'annulation ou de la réduction des avantages résultant de notre modèle et de ses variables endogènes, nous rappelons que le niveau de l'annulation ou de la réduction des avantages dans la présente procédure est la différence entre la valeur des exportations totales de thon en conserve estimée dans le cadre du contrefactuel et la valeur des exportations mexicaines effectives de thon en conserve vers les États-Unis, les deux niveaux étant calculés pour l'année 2014. Dans le cadre du contrefactuel, nous estimons que la valeur des exportations totales de thon en conserve du Mexique vers les États-Unis (intégralement constituées de thon à nageoires jaunes en conserve) en 2014 était égale à 185,88 millions de dollars EU. La valeur du thon en conserve mexicain effectivement exporté vers les États-Unis en 2014 était de 22,65 millions de dollars EU. En prenant la différence entre la valeur totale des exportations de thon en conserve du Mexique vers les États-Unis dans le cadre du contrefactuel et la valeur totale des exportations effectives en 2014, nous constatons que la perte commerciale estimée pour le Mexique en 2014 a été de 163,23 millions de dollars EU.

7 CONCLUSION ET DÉCISION

7.1. Pour les raisons exposées plus haut, l'arbitre détermine que le niveau de l'annulation ou de la réduction des avantages qui résulte pour le Mexique de la mesure de 2013 concernant le thon est de 163,23 millions de dollars EU par an. En conséquence, conformément à l'article 22:4 du Mémorandum d'accord, le Mexique peut demander à l'ORD l'autorisation de suspendre des concessions ou d'autres obligations comme il est indiqué dans le document WT/DS381/29 pour un montant ne dépassant pas 163,23 millions de dollars EU par an.

⁴⁷⁵ Mexique, réponse à la question n° 124 de l'arbitre.

⁴⁷⁶ Voir la pièce MEX-02, tableau 12, page 33.

⁴⁷⁷ États-Unis, réponse à la question n° 153 de l'arbitre.

⁴⁷⁸ Voir la pièce USA-199, montrant que les prix à l'importation dans l'UE du thon à nageoires jaunes congelé destiné à la transformation sont passés de 2,85 dollars EU par kg à 2,10 dollars EU par kg (baisse de 26,3%) entre 2014 et 2015.